

De : J. Robert Janes

Date : Le vendredi 26 novembre 2010 13 h 16

À : Tittley, Michelle

Cc : affiliates@accesscopyright.ca <affiliates@accesscopyright.ca>

Objet : Projet de loi C-32

Madame la Greffière du comité spécial,

Je suis l'auteur de 30 livres, dont bon nombre sont des manuels scolaires pour lesquels j'ai constamment perdu mes droits d'auteur parce que les enseignants les photocopiaient.

Le manuel *Geology and the New Global Tectonics*, destiné au deuxième cycle du secondaire et à la première année d'université, m'a pris treize mois de travail à temps plein, six autres mois à temps partiel et, avant toute cette période, trois été à parcourir le pays à mes frais pour photographier des exemples au Canada, pour que les jeunes puissent voir et étudier un pays dont nous devrions tous être fiers.

Bien sûr, certaines séries de classe ont été vendues, mais que s'est-il passé ensuite? Les conseils scolaires ont décidé d'économiser en demandant aux professeurs de composer leurs propres « notes » et de les photocopier pour leurs élèves. Même de mes anciens étudiants que j'avais eus à l'université ont reproduit de grands extraits de mon livre sans frais. Des années plus tard, j'ai reçu par l'intermédiaire d'Access Copyright un bien modeste paiement de quelque 50 \$ de la part d'un conseil scolaire de l'Alberta pour l'usage de l'un de mes autres textes. *Rocks, Minerals and Fossils* était une série d'expériences concrètes très visuelles et bon marché à faire faire par des élèves de 7^e et de 8^e années en classe comme à l'extérieur. J'ai toujours enseigné la géologie à l'aide d'exemples et, là encore, partout au pays, sur le terrain, dans notre jardin ou notre cuisine, c'est moi qui ai pris presque toutes les photos.

Je ne veux pas jeter la pierre aux enseignants, ici. Je sais d'expérience combien leur travail est exigeant, car j'ai enseigné pendant deux ans la géologie, d'une part, et la géographie physique, d'autre part, au niveau de 11^e année. Je suis allée ensuite faire ma maîtrise en géologie et suis retournée enseigner, mais à l'université, pendant encore deux ans : la géologie physique en première année, la géologie glaciaire et pléistocène en troisième année et la géologie du Canada en quatrième année. Auparavant, j'avais également travaillé pendant plusieurs années comme ingénieur de recherche en enrichissement des minerais et effectué énormément de travail sur le terrain et de cartographie, et même un bon nombre d'années comme ingénieur raffineur de pétrole en Alberta et en Saskatchewan.

Essentiellement, ce que j'ai apporté à ces manuels se situe certainement sur le plan d'une remarquable compréhension des choses, à laquelle peu de géologues peuvent prétendre. De plus, je savais très précisément ce dont l'enseignant avait besoin.

Le projet de loi C-32 ne doit pas sanctionner ce que les conseils scolaires ont fait pendant des années et, du coup, en démotiver d'autres comme moi qui s'arrêteront tout simplement d'écrire des manuels.

Veillez agréer, Madame la Greffière du comité spécial, mes respectueuses salutations.

J.Robert Janes